

## Délibération n°2018.00035

Mobilité - Initiatives 2018 sur la gratuité des bus

Séance du 10 avril 2018

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 24

absents représentés : 7

absents non représentés : 2

L'an deux mille dix-huit, le 10 avril, le Conseil municipal, dûment convoqué le 04 avril, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20 rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

### PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Benoît PENEZ, M. Luc MARION, Mme Audrey MERET, M. Jacques DURIN, M. Gilbert TROUILLET, Mme Josiane MARCOUD, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Jean BOUGEARD, M. Guy DARAGON, M. Farid DJABALI, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, Mme Julie MOREL, M. Sylvain BERNARD, Mme Adeline TEULALE, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUE, M. Laurent PRUGNEAU, Mme Isabelle PEREIRA, Mme Patricia AMICO

### ABSENTS REPRESENTÉS :

Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, Mme Dominique DUIGOU donne pouvoir à M. Luc MARION, Mme Claire KAHN donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, M. Mohamed KACHOUR donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO, M. Vincent BOT donne pouvoir à M. Franck SUREAU, M. Loris BOULOGNE donne pouvoir à M. Jacques DURIN, Mme Farida BEMMOUSSA donne pouvoir à Mme Isabelle PEREIRA

### ABSENTS NON REPRESENTÉS :

Mme Dominique MANIERE, M. Lyazid AMRANE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Louise DELABY

Hôtel de Ville  
Secrétariat général  
11/13, rue Paul  
Vaillant-Couturier  
77297 MITRY-MORY  
Tél : 01 60 21 61 10  
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net  
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

## Délibération n° 2018.00035

### Mobilité - Initiatives 2018 sur la gratuité des bus

---

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de Mme Marianne MARGATE, Adjointe au Maire, déléguée à l'aménagement du territoire, au développement durable et aux transports ainsi qu'au droit des femmes,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention partenariale (contrat de type III) adoptée par le conseil d'administration du Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) le 22 mars 2017,

Considérant que la ville souhaite promouvoir les transports collectifs en permettant aux personnes sans carte de transport de se déplacer sans que le coût financier soit pénalisant, et favoriser ce mode de déplacement, en incitant à la réduction de l'utilisation de la voiture,

Vu l'avis favorable de la commission de l'Aménagement, du cadre de vie, de l'espace public et du développement durable du 29 mars 2018,

Vu l'avis favorable de la commission Administration Générale du 3 avril 2018,

#### **DELIBERE**

#### **A l'unanimité**

**APPROUVE** la prise en charge de la dépense occasionnée par la gratuité sur les lignes 16,71, 23, 24 et 3 durant la semaine de l'inauguration de l'Atalante (du 5 au 12 mai 2018), la semaine européenne du développement durable (du 30 mai au 6 juin 2018), la semaine européenne de la mobilité (du 21 au 29 septembre 2018) et la semaine de lancement de la patinoire (du 1<sup>er</sup> au 9 décembre 2018),

**DIT** que la dépense est inscrite au budget communal – chapitre 011- rubrique 252

**AUTORISE** Madame Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,

Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.